

## Concours de la francophonie 2020

### Présentation

Le concours de la francophonie est organisé par l'**Alliance Française d'Amsterdam**, dans le cadre de l'opération « **Dis-moi dix mots** » dont le thème est cette année « **Au fil de l'eau** ». Ce concours invite les classes des **établissements primaires et secondaires d'Amsterdam** à réaliser une **production artistique et littéraire** reposant sur **un travail linguistique** à partir des dix mots.

Les dix mots choisis cette année sont : aquarelle, à vau-l'eau, engloutir, fluide, mangrove, oasis, ondée, plouf, ruisseler, spitant.

### Objectifs pédagogiques

- Favoriser le travail sur la langue française et l'appropriation des mots ;
- Favoriser l'entraide et la collaboration entre les élèves ;
- Développer la créativité des élèves ;
- Favoriser une démarche transversale et interdisciplinaire avec des productions littéraires et artistiques.

### Règlement et calendrier :

#### Article 1 : participation

Peuvent participer tous les élèves des établissements d'enseignement primaire et secondaire à Amsterdam et dans le Noord-Holland apprenant le français, et dont le français n'est pas une des langues maternelles. Les élèves participent sous la tutelle d'un·e enseignant·e de français, par groupes (2 minimum, 4 maximum).

#### Article 2 : inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 janvier 2020 à 18h. Chaque enseignant·e devra soumettre l'inscription d'une ou plusieurs classes avant cette date. L'enseignant·e devra télécharger le dossier d'inscription sur le site internet de l'Alliance Française d'Amsterdam et le remettre complété, soit au format papier soit au format numérique à [info@afsterdam.nl](mailto:info@afsterdam.nl)

Suite à la demande d'inscription, l'enseignant·e recevra une confirmation d'inscription ainsi qu'un numéro de candidat pour chaque groupe.

#### Article 3 : contenu de l'épreuve

**Dans les deux niveaux, le groupe d'élève choisit un mot parmi les 10 proposés.**

**Niveau 1 :** Pour les élèves de classes primaires et de première classe (jusqu'à 14 ans), la production devra mêler **texte et création artistique sous la forme d'une affiche**. L'œuvre,

créeé collectivement, devra présenter une interprétation artistique et littéraire du mot choisi. Les élèves peuvent jouer avec les textures, les formats, les polices, le graphisme... L'affiche sera d'un format A3 minimum.

**Niveau 2 :** Pour les élèves à partir des classes de deuxième année (15 ans et plus), la production devra être sous **format vidéo**. Les élèves choisiront un mot et feront une explication et une interprétation libre du mot. La vidéo mettra en scène les élèves et pourra mobiliser plusieurs formes d'expression (mise en scène théâtrale, youtubeur, chanson, ...) et contiendra obligatoirement de la langue parlée.

Elle sera entièrement en français. Le temps de parole n'est pas forcément partagé équitablement entre chaque élève.

La vidéo devra durer entre 2 et 3 minutes.

*Attention : toute production qui ne respectera pas un ou plusieurs des critères ci-dessus ne sera pas prise en compte.*

#### **Article 4 : envoi des productions**

Les enseignant·e·s devront envoyer les productions à partir du **2 mars** et jusqu'au **7 mars** à **18h**, selon les modalités qui leur auront été précisées lors de l'inscription.

Les vidéos devront être envoyées au format mp4.

Les productions plastiques pourront être déposées au bureau de l'Alliance Française, Oosterdokskade 143, 1011 DL Amsterdam.

#### **Article 5 : sélection des finalistes**

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

##### **Niveau 1 :**

- originalité de l'affiche
- qualité du texte et interprétation du mot choisi de façon artistique

##### **Niveau 2 :**

- originalité de la mise en scène et du choix des supports,
- maîtrise de la langue,
- qualité de l'oral : clarté de l'articulation et de la prononciation, fluidité du débit, expressivité des intonations.

**Entre le 9 et le 14 mars**, le jury sélectionnera la meilleure œuvre pour chaque niveau.

#### **Article 5 : Remise des prix\***

A l'issue de la délibération, le jury décernera des prix pour les deux meilleures productions. Les prix sont nominatifs et ne peuvent être vendus ou cédés à une autre personne.

\*Contenu des prix à venir.

## Synthèse du Calendrier

- Inscriptions jusqu'au 25 janvier 2020 ;
- Envoi des productions entre le 2 et le 7 mars ;
- Délibérations du jury entre le 9 et le 14 mars ;
- Cérémonie de remise des prix / attestations de participation la semaine du 16 au 20 mars 2020.